

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : eahaaby-csslaval-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/b21af8365129ba31938a1f23>

Date d'obtention : 2025-09-04 16:28:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance d'intervenir rapidement et de suivre la trousse pour assurer une conformité des interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va guider mes interventions qui seront alors basées sur des bonnes pratiques. Je serai mieux équipée et plus confiante de prendre en charge des situations de SEXTO.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention de ne pas demander de voir le contenu, d'utiliser un savoir-être qui se veut rassurant et bienveillant, et de ne pas interroger l'instigateur si son intention était malveillante.